



Document académique destiné  
aux personnels de direction  
des lycées professionnels  
et des établissements régionaux  
d'enseignement adapté

# DEVOIRS FAITS



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION





## PRÉAMBULE

L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel est essentiel à l'acquisition des connaissances et des compétences constitutives du Socle commun et en particulier celles du domaine "les méthodes et outils pour apprendre".

En effet, même si c'est bien en classe avec l'aide des professeurs que les apprentissages sont conduits, un entraînement personnel reste pour autant à réaliser en dehors de la classe. Il peut s'agir de répéter certains gestes ou certains raisonnements afin de les automatiser, de consolider la mémorisation, de réinvestir certains acquis. L'objectif de cet entraînement personnel est d'ancrer solidement les acquis.

Extrait du décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - JO du 2 avril 2015 définissant le *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*.

**"Domaine 2** : les méthodes et outils pour apprendre

Ce domaine a pour objectif de permettre à tous les élèves **d'apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors [...]**. Les méthodes et outils pour apprendre doivent faire l'objet d'un **apprentissage explicite en situation, dans tous les enseignements et espaces de la vie scolaire**.

**En classe**, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document, rédiger un texte, prendre des notes, effectuer une prestation ou produire des objets. Il doit **savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, prendre la parole, travailler à un projet, s'entraîner en choisissant les démarches adaptées aux objectifs d'apprentissage préalablement explicités**.

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération."

Le programme Devoirs faits s'inscrit dans la continuité de démarches d'ores et déjà engagées. En effet, depuis plusieurs années, les réflexions pédagogiques autour de la mise en œuvre du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture intègrent la question de l'apprentissage de l'autonomie en classe. La problématique de l'accompagnement du travail personnel réalisé par l'élève en dehors de la classe et de l'aide qu'il convient de lui apporter dans ce cadre pour conforter **cette construction d'autonomie** est au cœur de ces réflexions tout particulièrement pour les collégiens scolarisés en LP et EREA. Le programme Devoirs faits peut donc être pris comme un levier pour partager et mettre en œuvre concrètement le fruit de ces réflexions, pour renforcer le collectif autour de la problématique du travail personnel de l'élève en dehors de la classe.

Par ailleurs, le travail personnel demandé à l'élève en dehors de la classe est un enjeu fort d'équité.

Extraits du rapport "Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous" J.- P. DELAHAYE, IGEN, mai 2015 :

"Les devoirs à la maison sont rarement contestés dans leur principe, 'mais leur contenu peut devenir un sujet majeur de tension dès lors que les familles les plus en difficulté ne peuvent aider l'enfant à les faire'." (p. 81)

"Tout ne peut pas être fait pendant les 24 h [26 h] de classe. L'élève en grande difficulté, ou celui qui glisse vers cette situation, a besoin qu'un temps lui soit réservé quotidiennement. L'école doit prévoir ce temps." (p. 82)

L'accompagnement des collégiens scolarisés en LP et EREA dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est donc déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Une priorité est donc à tenir : "ne pas accroître les inégalités sociales à cause du travail à la maison<sup>1</sup>."

Cet enjeu majeur d'équité est un axe fort du projet d'académie 2018-2022, présent en particulier dans les deux ambitions suivantes :

**Dans l'ambition Réussite** "Garantir à chaque élève sa propre réussite"

**Axe 1** - "Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée".

**Objectif 2** - Prendre en compte, avec exigence et bienveillance, la diversité des élèves de l'école au lycée.

Une école équitable doit permettre à chaque élève de progresser relativement à lui-même, d'exploiter au maximum toutes ses potentialités et de prendre toute sa part aux avancées collectives.

**Objectif 4** - Mettre en place un plan académique d'aide aux devoirs.

L'accompagnement des élèves, au sein de l'école et du collège, dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves.

**Dans l'ambition Solidarité** : "Ne laisser personne au bord du chemin".

**Axe 1** - "Réduire l'impact des fractures sociales et territoriales".

**Objectif 2** - Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir.

Certains publics d'élèves se retrouvent tacitement et implicitement écartés des apprentissages et des ambitions, voire totalement isolés, du fait de leur éloignement du monde de l'école et de ses codes. Cet éloignement peut avoir des origines socio-économiques, culturelles, géographiques. Faire réussir ces élèves impose de leur donner accès aux codes dont ils ont besoin pour être en mesure d'apprendre, tout en respectant et valorisant leurs talents.

L'ambition collective à tenir consiste à "ne pas laisser au bord du chemin" les élèves qui ne disposent pas à la maison des conditions leur permettant de réaliser le travail demandé après la classe. L'ambition consiste aussi à exercer une vigilance auprès de tous ceux qui ont besoin de l'aide des autres – celle d'un adulte ou celle de pairs –, **non pas pour que leurs devoirs soient faits à leur place**, mais pour qu'ils puissent, par eux-mêmes, conduire sereinement et efficacement les apprentissages induits par la réalisation de ces devoirs.

La mise en œuvre du dispositif Devoirs faits pour les collégiens scolarisés en LP et EREA contribue à assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours. Cette forme d'accompagnement permet de poursuivre et de consolider l'acquisition des compétences du socle commun déjà engagée au collège.

1. Document ressource académique : *Quelle exigence et quelle ambition tenir en éducation prioritaire ?*

## DEVOIRS FAITS : DE LA MISE EN PLACE INITIALE VERS UN PROJET

### Quelques points d'attention pour inscrire la mise en œuvre dans une dynamique de projet

#### 1. Avant la mise en œuvre

Éviter de faire tabula rasa de ce qui est déjà pratiqué : Devoirs faits s'inscrit en cohérence avec les dynamiques d'ores et déjà engagées par les équipes. Faire simple et pragmatique dans un premier temps, en partant de l'existant. Prendre appui sur cet existant pour encourager une réflexion collective autour de la notion de devoirs et engager à une mutualisation des pratiques individuelles. À plus ou moins long terme, l'objectif serait de mener une démarche d'autoévaluation des équipes autour de la question du travail personnel de l'élève<sup>2</sup>.

#### → Faire partager à l'ensemble de la communauté éducative les objectifs et les principes généraux.

- S'accorder sur ce qu'il convient d'apporter aux élèves dans le cadre de l'aide aux devoirs  
*Pour en savoir plus : consulter la **fiche n° 1** : Qu'est-ce qui pourrait motiver un élève à participer à Devoirs faits ?*
- S'accorder sur les publics et la taille des groupes.

Extrait du Vademecum "Tout savoir sur Devoirs faits" p. 5, août 2017

Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens **volontaires** sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement.

La proportion d'élèves susceptibles de bénéficier du programme est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

La **taille des groupes** est fixée en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés. Les équipes pédagogiques savent quels élèves il est pertinent d'inciter à y participer. Elles en font la proposition aux élèves et à leurs familles. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme.

- S'accorder sur la communication aux familles  
*Pour en savoir plus : consulter la **fiche n° 2** : Quels points de vigilance pour bien communiquer avec les familles ?*
- Expliciter la mission du coordonnateur

Extrait du Vademecum "Tout savoir sur Devoirs faits" p. 12, août 2017

Il est recommandé de désigner dans chaque établissement un coordonnateur du programme. Ce coordonnateur a pour fonction d'organiser Devoirs faits et de coordonner les actions des différentes parties prenantes, en fonction des orientations données par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogiques et en s'appuyant sur les ressources locales.

*Pour en savoir plus : consulter la **fiche n° 3** - Coordonnateur Devoirs faits : quelle mission ?*

- Expliciter la mission des intervenants  
*Pour en savoir plus : consulter la **fiche n° 4** - Comment accompagner au mieux les élèves sans se substituer aux enseignants ?*

2. Préconisation n° 35 du Rapport de Jean-Paul DELAHAYE

"Porter à l'ordre du jour des conseils d'école et des conseils d'administration des établissements scolaires, la question des modalités d'accompagnement de tous les élèves pour le travail personnel qui leur est demandé."

### → Informer sur les ressources disponibles

- **Humaines** : professeurs intéressés, AED intéressés et/ou sur temps de service (réflexion en amont avec le ou les CPE), service civique, etc.  
Extrait du Vademecum "Tout savoir sur Devoirs faits", p. 15, août 2017.
- **Financières** : identification des marges de manœuvre de l'établissement.
- **Matérielles** : disponibilité des élèves, des intervenants, des salles. Outils à disposition des élèves : livres, manuels, ordinateurs, connexion Internet, etc.

### → Fixer le cap

#### Donner du sens

- Formaliser les conclusions des échanges précédents : se redire ce que l'on voudrait que les élèves puissent trouver dans des temps Devoirs faits, la manière dont on voudrait que les intervenants animent ces temps, le sens que les équipes de professeurs souhaitent donner aux "devoirs à la maison" etc., et en garder une trace écrite.
- Organiser la diffusion pour tendre vers des modalités partagées : conseil pédagogique élargi, relevé de conclusions, plénière, ENT, etc.

Pour en savoir plus : consulter la **fiche n° 5** - *Quelles bonnes raisons de donner des devoirs réfléchis et coordonnés ?*

#### Présenter les premières solutions retenues en conseil pédagogique

- Identification pratique de "qui fait quoi, quand, et comment ?".
- Anticipation de la communication à l'ensemble de la communauté éducative du sens et des modalités retenues.

## 2. Pour une première mise en œuvre pragmatique.

- Installer le coordonnateur dans son rôle par la rédaction d'une lettre de mission.
- Établir les conventions nécessaires.
- Assurer la mise en œuvre concrète avec la vie scolaire.
- Garantir le suivi avec le coordonnateur.
- Prévoir un calendrier de bilans d'étape avec le coordonnateur.
- Instituer des démarches de suivi au sein des conseils de classe (prise en compte du programme Devoirs faits).

## 3. Pour aller plus loin...

### Engager une démarche d'autoévaluation

- Approfondir la réflexion collective (fiche questionnaire des professeurs de type Qualéduc).
- Accompagner les équipes.
- Se questionner.
- Réguler.

### Finaliser un projet Devoirs faits

# FICHES





## FICHE N° 1

### Qu'est-ce qui pourrait motiver un élève à participer à "Devoirs faits" ?

#### Qu'il puisse y trouver un environnement

- **stimulant** pour travailler : du calme, une ambiance studieuse, la présence des autres, la possibilité de s'entraider,
- **sécurisant** : du fait de la présence d'un adulte, de l'absence des distractions qui l'empêchent souvent de faire son travail,
- **facilitateur** : la possibilité de reformuler à autrui – adulte ou camarade – de s'assurer que l'on sait sa leçon, de coopérer avec les autres.

#### Qu'il puisse rapidement percevoir des changements bénéfiques à sa scolarité

- Des progrès au niveau relationnel :
  - avec sa famille : mes parents ont davantage confiance dans mon travail scolaire et mon implication,
  - une confiance renforcée avec ses professeurs : le professeur sait que j'ai fait mon travail même si je ne l'ai pas réussi,
  - avec ses camarades : je me sens mieux avec mes camarades et dans le groupe classe.
- Des progrès au niveau des apprentissages scolaires :
  - Je comprends mieux.
  - Je travaille plus vite.
  - J'apprends mieux : les professeurs m'aident plus efficacement car ils comprennent mieux mes difficultés.
  - Je suis plus concentré.
  - Je suis plus serein.
- Des progrès dans l'estime de soi :
  - Les professeurs savent que je travaille et que, si je n'ai pas réussi, c'est parce que je n'ai pas encore compris.
  - Je m'aperçois que je fais des progrès.
  - Je peux à la fois être aidé mais aussi être aidant.

#### Des droits et devoirs sur les temps Devoirs faits

| Des Droits                                                                                                                                                                                                                                         | Des Devoirs                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Être accompagné par un intervenant disponible et bienveillant.<br>Disposer d'un espace calme pour réaliser son travail.<br>Rentrer détendu à la maison et arriver en classe l'esprit serein.<br>Disposer des ressources nécessaires à son travail. | Respecter les personnes, le matériel, les locaux.<br>Ne pas perturber le travail des autres.<br>S'engager à n'utiliser que les outils utiles à son travail. |

## FICHE N° 2

---

### Quels points de vigilance pour communiquer avec les familles ?

#### Informers tous les parents

Devoirs faits offre une occasion supplémentaire de communication vers les familles pour les informer de cette nouvelle modalité d'accompagnement de leur enfant.

La communication en conseil d'administration de la proposition de mise en œuvre formalisée en conseil pédagogique peut suffire pour la première année. En fonction de la taille de l'établissement et des choix faits, il est possible également d'envisager la diffusion d'un message via E-Lyco ou d'envoyer un courrier.

#### Informers de façon personnalisée les volontaires

Le dispositif peut être présenté à tous les élèves, volontaires et/ou identifiés préalablement par les enseignants, et à leurs parents. Cette présentation peut se faire de manière collective ou individuelle, pour faciliter le dialogue avant un engagement définitif.

Plus simplement il est aussi possible d'envoyer un courrier explicatif valant engagement dans le programme.

#### Points de vigilance dans les deux cas

"Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille" Extrait du Vademecum "Tout savoir sur Devoirs faits", p. 5, août 2017.

Exposer clairement les objectifs du programme pour :

- éviter l'écueil d'une stigmatisation ou d'une culpabilisation,
- prêter une attention au risque de dédouanement et/ou de déresponsabilisation.

#### Perspective possible dans le cadre de la réflexion pédagogique collective

"Tout parent peut être en capacité d'aider son enfant" in Familles – Écoles : construire une confiance réciproque, J.-L. Auduc.

- Réaliser une fiche "parents" pour faciliter explicitement leur accompagnement dans les devoirs.
- Envisager la communication des progrès réalisés par l'élève.

## FICHE N° 3

**Coordonnateur Devoirs faits : quelles missions ?**

“Le coordonnateur a pour fonction d’organiser et de coordonner les actions des différentes parties prenantes”.

**Quelle mission vis-à-vis des élèves d’une même classe ?**

- installer un lien avec le professeur principal et échanger sur :
  - la quantité de travail donné lors de chaque séance Devoirs faits,
  - la répartition par discipline,
  - la nature des travaux (oral, écrits, mémorisation, automatismes à construire, raisonnements à conduire...). Expliciter la nature des devoirs donnés conditionne la manière dont ils seront accompagnés en séance Devoirs faits.

**Quelle mission vis-à-vis de l’ensemble des professeurs ?**

- Faire connaître et valoriser les réussites de l’établissement dans le programme Devoirs faits.
- Communiquer sur les progrès des élèves au niveau de leur investissement et sur leur capacité à coopérer avec leurs pairs.

**Quelle mission vis-à-vis des intervenants extérieurs/internes ?**

- Accueillir les différents intervenants, leur présenter les principes et expliciter la posture attendue.
- Veiller à une bonne organisation des séances Devoirs faits (planification des salles, des horaires, information des élèves sur les salles, absence d’un intervenant, etc.).
- Faire connaître aux intervenants les différentes modalités d’accompagnement retenues dans l’établissement.

**Quelle mission dans l’ensemble de l’établissement ?**

- Aider le chef d’établissement à garantir l’équité entre les différentes classes : il n’y a pas de classes avec beaucoup de devoirs et d’autres sans rien à faire.
- Assurer les liens entre les intervenants, les professeurs et les familles.
- Faciliter la communication autour des besoins des élèves entre les professeurs, les intervenants, en amont et en aval des séances.
- Mettre en cohérence le programme Devoirs faits avec le projet éducatif de l’internat s’il y en a un.

## FICHE N° 4

---

### Comment, en tant qu'intervenant sur un temps de Devoirs faits, accompagner au mieux les élèves sans se substituer aux enseignants ?

Être au clair sur la distinction entre une séance Devoirs faits, une retenue et une permanence.

Ne pas se contenter d'installer les élèves un par table et de garantir le silence.

Disposer d'une méthodologie pour le bon déroulement d'une séance : les règles de vie, les débuts et les fins de séance ; l'organisation des échanges entre élèves ; l'observation de chaque élève (passer auprès de lui, être à l'écoute de ses besoins etc.).

#### Être au clair sur la nature de l'accompagnement à mettre en œuvre

- Créer de bonnes conditions de travail : garantir un climat de travail permettant à chaque élève de réaliser ses devoirs.
- Garantir un traitement équitable des élèves en fonction de leurs besoins. Certains élèves ne doivent pas accaparer l'intervenant pendant que d'autres resteraient seuls et sans aide d'aucune sorte.
- Être actif mais en questionnant plutôt qu'en cherchant à apporter les réponses
  - Inciter et encourager
  - Aider l'élève à chercher par lui-même, à apprendre à faire ses devoirs et à comprendre/apprendre en les faisant par lui-même
  - Créer des liens entre les élèves pour développer des logiques de coopération : "Tu me fais réciter et je te fais réciter", "Tu me fais lire et je te fais lire...".
  - Aider l'élève à formuler ses difficultés afin que l'information puisse remonter vers les professeurs. Par exemple : "Tu n'arrives pas à démarrer cet exercice. Écris une question que tu poseras à ton professeur au prochain cours à ce sujet".

**Ne pas chercher à réexpliquer mais favoriser la reformulation.** C'est le professeur qui est le mieux à même d'expliquer ou de réexpliquer. Des explications différentes sont de nature à embrouiller les élèves et à rendre la compréhension encore plus difficile. Pour renforcer l'autonomie de l'élève, il s'agit de l'aider à exploiter les ressources qui sont à sa disposition (résumés de cours, manuels, etc.). De même, il ne faut pas chercher à faire à la place de l'élève.

#### En revanche rendre compte et signaler

Les professeurs ont besoin de connaître les obstacles rencontrés par les élèves pour réguler les apprentissages en classe. Le fait qu'un élève ne puisse réaliser un devoir peut être révélateur d'un apprentissage qui nécessite d'être conforté en classe.

#### Ressource

Guide pratique d'accompagnement à la scolarité (datant de 2001 mais proposant des entrées toujours d'actualité) <http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-CLAS/guide-pratique-daccompagnement-a-la-scolarite-2001-clas>

## FICHE N° 5

## Quelles bonnes raisons de donner des devoirs réfléchis et coordonnés ?

## Des devoirs réfléchis (dimension individuelle de la réflexion)

- Clarifier les liens entre le travail donné en dehors de la classe et les apprentissages conduits en classe.
  - Des devoirs pour **renforcer les acquisitions** réalisées en classe par la répétition du geste/raisonnement, par des approches par petites touches pour **garantir la compréhension** (apprendre par cœur une règle ne permet pas de comprendre plus vite, mais la règle permet d'aller plus vite quand on a compris) **et pour assurer la mémorisation par chacun**, en respectant les rythmes d'acquisition différents des élèves (permettre à chaque élève de comprendre quand il est prêt)
  - Des devoirs pour **consolider la mémorisation**. Mémoriser nécessite de savoir comment on mémorise. C'est un apprentissage conduit au sein de la classe en tenant compte de la diversité des modes d'apprentissage. Mais donner aux élèves des occasions d'éprouver leur capacité à mémoriser s'impose pour que le professeur identifie les besoins de ses élèves en la matière.
  - Des devoirs pour **réinvestir des acquis** dans la durée. Ce réinvestissement aide à stabiliser des connaissances ; il favorise les automatismes qui laissent en retour de la place pour la réflexion.
  - Des devoirs pour **réactiver des acquis** afin qu'ils soient actifs quand ils vont être remobilisés en classe.
  - Des devoirs pour anticiper : préparation d'une activité (prise de connaissance d'un énoncé, collecte de données, réalisation de schémas, etc.)
  - Des devoirs pour **renforcer la différenciation**. Ces entraînements individuels peuvent sans risque être différents d'un élève à l'autre pour tenir compte des besoins de chacun.
- Des devoirs qui visent à **renforcer l'estime de soi des élèves et à renforcer des relations reposant sur la confiance**. Confiance en eux (je suis capable de...) et confiance en leur professeur (si je n'y arrive pas, le professeur va m'aider). Le professeur donne donc à un élève des travaux que l'élève est a priori en capacité d'effectuer. Si ce n'est pas le cas, le professeur dispose d'une indication précieuse pour réguler en classe : un devoir non fait, alors même que l'élève a tout mis en œuvre pour le faire, marque un problème que seul le professeur peut traiter (travail sur l'erreur à réaliser, remédiation, réexplication, etc.).
- Des devoirs qui s'inscrivent nettement en **rupture avec une démarche d'évaluation sommative**. Ces travaux ne sont donc **a priori pas notés**. Ils participent de l'apprentissage qu'il faut distinguer de l'évaluation finale "la note tue l'apprentissage"<sup>3</sup>. Ils s'inscrivent aussi en **rupture avec une démarche de punition** pour travail non fait.
- Des devoirs pour **confirmer ou infirmer les apprentissages réalisés** (p. 18 du Vademecum). Si les devoirs donnés sont calibrés de sorte que les élèves soient en capacité de les faire en autonomie, l'incapacité de certains à les réaliser est une aide précieuse au pilotage pédagogique de la classe.

## Des devoirs coordonnés (dimension collective de l'appropriation de la notion)

- Des devoirs coordonnés au sein de l'équipe de la classe.
  - Importance du collectif dans la construction du domaine 2 du Socle de connaissances, compétences et culture, "Apprendre à apprendre".

3. Antoine PROST, Intervention lors de la Conférence de consensus sur l'évaluation, décembre 2014.

- Importance de prendre en compte collectivement le volume du travail donné (la faisabilité dépend de la quantité), et la nature des travaux donnés (la nature de ces travaux mérite d'être variée afin de stimuler des compétences diverses).
- Des devoirs coordonnés au sein de l'équipe de la discipline. Harmoniser les usages des uns et des autres accroît l'efficacité de chacun. Il est par exemple inutile de réexpliquer que les travaux écrits ne sont pas notés : quelle que soit la discipline, quel que soit le professeur, l'élève sait que la procédure est identique dans tous les cas (cela sera la même chose)
- Des devoirs coordonnés avec les intervenants.
  - Avant : une équipe qui explicite ses attentes
  - Après : des intervenants qui communiquent à l'équipe les points de blocage de tel ou tel élève.



***Donner des devoirs réfléchis  
et coordonnés : une opportunité  
supplémentaire dont on peut  
se saisir pour mieux gérer  
l'hétérogénéité de la classe***

